# Marchés publics et contrats de concessions : seuils 2018

## Revue - Marchés Publics

### Source - Lois et décrets

Les nouveaux seuils des procédures de passation des marchés publics et des concessions ont été publiés au Journal officiel de l’Union européenne le 19 décembre 2018. A compter du 1

er

janvier 2018, les nouveaux seuils passent donc notamment de :  - 209 000 € HT à 221 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services des collectivités territoriales ;

- 5 225 000 € HT à 5 548 000 € HT pour les marchés de travaux et pour les contrats de concessions.